REP

RELAIS ENFANTS - PARENTS
EN MILIEU CARCÉRAL
Seine-Maritime / Eure

Rapport d'activité 2024

Présenté et validé en Assemblée Générale le 25 février 2025

Association déclarée en Préfecture de Seine Maritime, le 21 Octobre 1991

SOMMAIRE

RAPPORT MORALE 2024

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I. Statuts, objectifs et textes de référence
II. Historique
III. Équipes
IV. Financements de nos actions

BILAN DETAILLES 2024

I. Les demandes
II. Les différentes actions
    1. LES ACCOMPAGNEMENTS
    2. LES MOMENTS FESTIFS
    3. LES ATELIERS PARENTALITES ET KITS DETENUS
    4. LES GROUPES DEBATS, ECHANGES ET VIF
    5. LA NURSERIE : Accompagnements des futures mères et jeunes mères à la MA de Rouen
    6. LES INFORMATIONS-ECHANGES
    7. SCOLARITE
    8. DIFFERENTS ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS
III. Autres interventions sur 2024
    1. CPCA
    2. VIF
    3. COMMUNICATION MASCOTTE

EVALUATION

ORIENTATION 2025

RAPPORT MORAL 2024

Cette année, notre Association a subi de nombreuses contraintes, tant au niveau du fonctionnement du Relais que celui des établissements pénitentiaires. L'équipe réduite au sein du Relais de février à septembre n'a pas permis de prendre en charge la totalité des dossiers néanmoins, elle est demeurée attachée à répondre au mieux aux demandes des familles et des détenus, tout en réalisant l'ensemble des actions prévus sur les différents établissements pénitentiaires. La réorganisation de la plupart des établissements pénitentiaires - la suspension des interventions de janvier à septembre à Evreux ; la fermeture de quartiers au sein de la maison d'arrêt de Rouen - ont contribué à la baisse de nouvelles demandes de détenus et à la diminution des ateliers, par exemple.

L'année 2023 avait été marquée par un travail, en partenariat avec des détenus et des familles, autour de la réalisation d'une mascotte pour que les enfants aient un repère au sein de tous les établissements pénitentiaires. Il verra son aboutissement en 2026 à la maison d'arrêt de Rouen mais, nous l'espérons, sur l'année 2025 au sein du centre pénitentiaire du Havre ou sur le centre de détention de Val de Reuil. Ce projet s'inscrit dans la continuité de notre l'association dont l'objectif est de maintenir le lien entre l'enfant et son parent incarcéré. Qu'un enfant puisse se construire, s'épanouir, c'est la mission que s'est donnée notre association, il y a plus de 30 ans.

Dans la majorité des établissements pénitentiaires, nos actions – groupes ; ateliers ; moments festifs – se sont poursuivies. Cependant, il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux projets afin de répondre aux besoins des enfants et des parents incarcérés. Dans cet objectif, le Relais n'a de cesse de se mettre en relation avec d'autres professionnels dans le secteur médico-social de l'agglomération de Rouen : acteur et l'un des fondateurs du « Réseau Parentalité-Précarité », notre association a organisé, avec ses partenaires, le 1er FORUM de ce réseau qui a rencontré un véritable succès et qui sera renouvelé. Les réunions régulières de ce réseau concourent à mettre en œuvre, grâce à ses différents acteurs, des parcours d'accompagnement solides et cohérents. De plus, les salariés poursuivent et développent leurs interventions V.I.F (Violences Intra Familiales) dans le cadre du CPCA mais également en détention. Il est question de proposer ces mêmes interventions

en Milieu Ouvert dans les années à venir. Les salariés du Relais sont également sollicités par les écoles du sociales, lycée et professionnels, pour les aborder la question de la parentalité en détention et son importance.

L'année 2024 est aussi une année marquée par le changement. À la suite de l'absence de la directrice, l'éducatrice spécialisée du Relais a pris cette fonction et a su remplir cette tâche avec professionnalisme et conviction. Par ailleurs, nous avons dû recruter une nouvelle salariée au poste d'éducatrice, pour l'instant en CDD, depuis septembre 2024. Malgré ce recrutement, le travail reste conséquent. Répondre aux appels à projet, créer de nouvelles interventions, encadrer la formation des nouveaux bénévoles, ne pourront être réalisés qu'avec l'obtention de nouvelles subventions ou d'aides supplémentaires. Pour aider notre petite équipe de salariées, le Conseil d'Administration a décidé de faire appel à un organisme comptable et social pour que la gestion administrative et comptable de l'association puisse être envisagée plus sereinement. C'est pourquoi, mon souhait pour les années à venir est que nous puissions compter sur de nouveaux partenariats mais aussi obtenir davantage de financements afin de faire face à l'augmentation de nos charges et ainsi permettre de renforcer notre équipe de salariés.

Je tiens à remercier très chaleureusement notre équipe de bénévoles sans lesquels nous n'aurions pas la capacité de poursuivre nos missions. Cependant, je tiens encore bien plus à saluer pour l'année qui vient de s'écouler, la détermination, le courage et le dynamisme de notre petite équipe de salariées qui a vécu des mois très compliqués sans jamais se départir de son enthousiasme et de sa fidélité.

Enfin, je souhaite à notre directrice, Isabelle Carpentier, dont le départ de l'Association pour raison de santé semble inéluctable, de trouver un nouvel épanouissement personnel et professionnel.

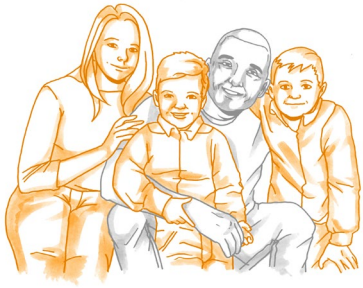

Isabelle CORNIER-FRESNARD

Présidente du Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I.Statuts, objectifs et textes de référence

Objectif :

Favoriser, maintenir et restaurer la relation entre l'enfant et son parent ou grands-parents incarcéré ou ayant été incarcéré

Nos principales actions :

- Accompagnement des enfants au parloir auprès de leur parent incarcéré.
- Animation d'ateliers auprès des pères, mères et grands-parents détenus et propositions de kits détenus
- Animation de moments festifs en détention réunissant parents détenus et enfants et propositions de kits festifs enfants
- Accompagnement des futures et jeunes mères et de leurs bébés à la Maison d'Arrêt de Rouen (Préparation à la naissance, Accompagnements individuels, Ateliers Parentalité, sorties Bébés, crèche …).
- Organisation de rencontres médiatisées hors détention pour les détenus et leurs enfants lors de permissions ou dans l'année qui suit la fin de peine ou son aménagement.
- Animation de groupes débats
- Animation de réunions d'Informations-Échanges autour des compétences parentales.
- Courrier médiatisé.
- Appels médiatisés.
- Soutien à la relation école-détenus.
- Amélioration des conditions d'accueil des enfants en détention.

Principaux établissements concernés par nos actions en 2024 :

- Maison d'Arrêt de Rouen.
- Maison d'Arrêt d'Évreux.
- Centre de Détention de Val de Reuil.
- Centre Pénitentiaire du Havre.

Public cible :

Les enfants de PPSMJ (Personnes Placées sous-main de Justice) ou l'ayant été, habitants dans l'Eure ou la Seine-Maritime. Les enfants de PPMS dans l'Eure ou la Seine-Maritime.

- Les familles de détenus ou d'anciens détenus habitant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou ayant un proche incarcéré dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime
- Le parent ou grand-parent détenu dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime.

Le parent après son incarcération résidant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou dont les enfants résident dans l'un de ces deux départements.

TEXTES DE REFERENCE :

Article 371-4 du Code Civil :

L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.
Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

Article 9 de la Convention Internationale des droits de l'enfant :

Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Recommandations du Conseil de l'Europe adoptées par le comité des Ministres le 4 avril 2018.

II.Historique

L'association a été créée officiellement en octobre 1991, il s'agit du **1er Relais de province**.

1991 - 2013

- Démarrage au sein de la Maison d'arrêt de Rouen par l'animation d'ateliers chez les mères détenues puis chez les pères.
- Aménagement de l'espace « nurserie » à la maison d'Arrêt de Rouen.
- Mise en place de moments festifs pour les enfants avec leurs parents détenus.
- Déploiement et développement des actions à Val de Reuil puis au Havre

2013 - 2016

- Proposition de préparation à l'accouchement pour les futures mamans incarcérées et développement global de l'accompagnement au sein de la nurserie de la MA de Rouen.
- Mise en place des accompagnements de fratries à la Maison d'Arrêt de Rouen.
- Développement des accompagnements au sein des locaux du Relais pour les détenus en permission ou en placement extérieur sous écrou.
- Démarrage de l'action « Information-Échange autour des compétences parentales » sur la Maison d'Arrêt de Rouen et le Centre de Détention de Val de Reuil.
- Mise en place de groupes de paroles.
- Création d'une formation en interne à destination des nouveaux bénévoles co-animée par Bérénice JAYET, Psychologue.

2017 - 2019

- Mise en place d'accompagnements réguliers sur la Maison d'Arrêt d'EVREUX et de groupe débats
- Mise en place de l'action « École-Détenus ».
- Mise en place de l'action « Information-Échange » au Centre Pénitentiaire du Havre et poursuite régulière à la Maison d'Arrêt d'EVREUX.

2020 – 2021

- Mise en place des kits détenus en réponse aux restrictions imposées par la pandémie de COVID19.
- Mise en place des kits festifs enfants en réponse aux restrictions imposées par la pandémie de COVID19.
- Participation à la mise en place du CPCA (Centre de Prise en Charge et d'Accompagnement des auteurs de violences conjugales) et création de deux modules autour de l'impact des violences sur l'enfant et la famille.

2022

- Reprise du collectif et des moments festifs suite à la pandémie de Covid 19
- Développement d'un partenariat avec la Ville du Havre permettant la mise en place de visites médiatisées après détention sur le Havre
- Démarrage de l'action « très jeune enfant » sur la maison d'arrêt d'Évreux
- Ouverture du QCP (Quartier Courtes Peines) au Centre de Détention de Val de Reuil

2023-2024

- Création d'une MASCOTTE avec les détenus du Quartier Courtes Peines de Val De Reuil. Cette Mascotte a pour but d'accompagner les enfants/familles sur le chemin du parloir
- Reprise des photos de famille, sur les parloirs des fêtes de fin d'années à Val De Reuil.
- Modifications des moments festifs sur Val De Reuil en collaboration avec l'établissement. Les parloirs festifs sont maintenant ouverts à tous les détenus ayant des enfants (avec permis de visite). Une prise en charge des familles à l'extérieur des parloirs, autours de sujets touchant la parentalité, est proposée
- Modification de nos statuts et règlement intérieur
- Intervention VIF, en détention, auprès de parents auteurs de violences.

III.Équipe

L'équipe du Relais est composée d'une équipe salariée, d'une équipe bénévole de terrain/ bénévole « personnes ressources » et d'un conseil d'administration. (Organigramme en annexe)

LES SALARIES

Le Relais emploi 3 salariées :

- Une secrétaire comptable à **104h/mois (64%)**
- Une éducatrice à **121h/ mois (80%)**
- Une directrice à **121h/mois (80%)**

Les salariés traite les demandes en amont de chaque action, ainsi que les dossiers. Ils coordonnent les actions et projets de terrain ainsi que la mise en place des parloirs et l'administratif du Relais.

Sur l'année 2024, il y a eu des changements notables au sein de l'équipe salarié, modifiant l'organisation de travail. Suite à un arrêt prolongé de la directrice, l'éducatrice a pris le poste en remplacement. Nous avons recruté une éducatrice en CDD, depuis septembre 2024, pour pallier l'absence et au travail toujours aussi important.

LE BENEVOLAT

L'association fait appel à des bénévoles pour les missions permettant de maintenir le lien entre l'enfant et son parent détenu (ou l'ayant été). Le contenu et l'exécution de la mission du bénévole sont coordonnés par la directrice de l'association.
Les bénévoles qui interviennent dans le cadre de nos actions ont deux statuts :

- Les bénévoles dits « de terrain » qui interviennent régulièrement dans nos actions
- Les « personnes ressources » qui interviennent plus ponctuellement (par ex : sages-femmes) ou que nous sollicitons par rapport à leurs compétences (par ex : avocats) ou sur un projet spécifique (par ex : école-détenus)

En 2024, 71 personnes ont participé bénévolement à nos actions (bénévoles « de terrain » et « personnes ressources »).

Le bénévolat évolue et nos besoins également de sorte que nous avons procédé à deux grandes périodes de recrutement en 2024 et à trois formations « nouveaux bénévoles » afin de les préparer à leurs missions au sein de l'association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 3 membres du bureau et 2 administrateurs

- Mme CORNIER-FRESNARD Isabelle, présidente
- Mme COUPET Annie, secrétaire
- Mr VASSE Thierry, trésorier
- Mme DE CARBONNIERES Leila, administrateur
- Mr HENROT Philippe, administrateur

MANIFESTATIONS – FORMATIONS - PARTENARIATS

- Les bénévoles de l'association ont pu participer aux différentes formations mises en place par la fédération des Relais Enfants-Parents en visioconférence.
- Participation des bénévoles « Groupes-Débats » à différentes formations proposées par PROMOTIONS SANTE NORMANDIE, sur différents outils pour animer des groupes
- Tout au long de l'année, les bénévoles et salariés intervenants sur la Maison d'Arrêt de ROUEN ont pu bénéficier de la formation OPTIM.
- Participation à différentes Visio sur des thèmes en lien avec nos missions.
- Intervention VIF auprès des bénévoles de notre association

STAGIAIRES :

Nous n'avons pas accueilli de stagiaire en 2024, au vus de la réorganisation au sein des salariés.

IV.Financements de nos actions

Nos principaux partenaires financiers en 2024 :

- La Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires de Rennes et les SPIP de l'Eure et de la Seine-Maritime
- Les CAF de l'Eure et de la Seine-Maritime
- Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure et la MSA
- L'ARS
- Quelques municipalités, groupements de communes et agglomérations.
- Les dons des bénévoles (avec notamment l'abandon des frais kilométrique) et les donateurs privés

Subventions et financements accordés en 2019: 97.000 €. *(Hors dons particuliers et cotisations)*
Subventions et financements accordés en 2020: 105.144 €. *(Hors dons particuliers et cotisations)*
Subventions et financements accordés en 2021: 112.614 € *(Hors dons particuliers et cotisations)*
Subventions et financements accordés en 2022: 112.354 € *(Hors dons particuliers et cotisations)*
Subventions et financements accordés en 2013: 122.643 €. *(Hors dons particuliers et cotisations)*

Subventions et financements accordés en 2024 : 128.257 € *(Hors dons particuliers et cotisations)*

En 2024, nous avons eu un don exceptionnel, de 500 €, de l'Association des Parents d'Elève de Jean Baptiste de la Salle (APEL JBS)
Nous avons également obtenu 3 nouvelles subventions, à hauteur de 4.400€ (FIPD 76/27 et REAAP 76) dans le cadre de notre travail autour de la lutte contre les violences intrafamiliales.
Malgré l'augmentation des subventions accordée en 2024, nous avons aucune certitude de maintenir ce montant accordés en 2024, sur l'année 2025.

BILAN DETAILLES 2024

I.Les demandes

Nous avons eu **381 demandes d'accompagnement en 2024** (toutes demandes émanant du détenu ou de la famille et toutes activités mises en place par le Relais confondues). Un chiffre inférieur aux années précédentes dû à l'absence de salarié car en réalité nous avons eu 253 nouvelles demandes d'entretiens individuels sur les 4 établissements mais nous avons pu en rencontrer que 150. En plus de ses demandes, nous avons accompagnés 1 détenus sur des établissements extérieurs à notre secteur (76 et 27) et 10 dans le cadre de visites médiatisées à l'extérieur.

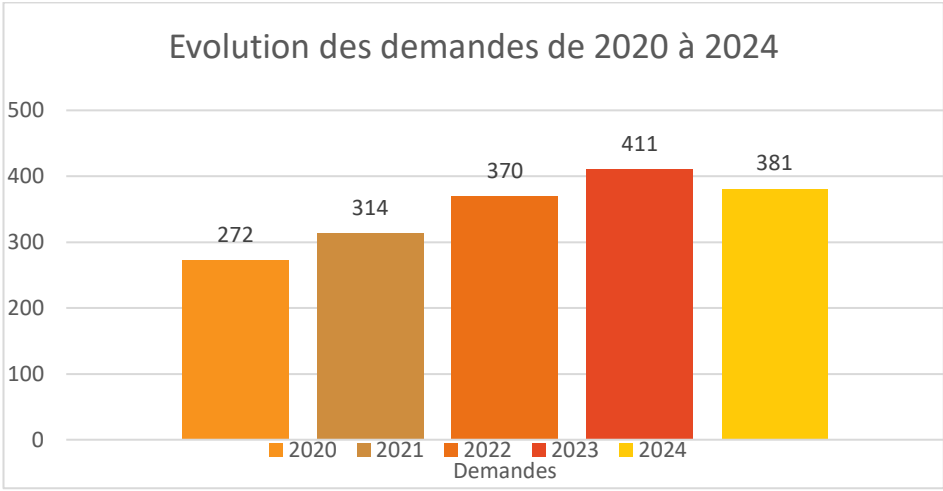

Chaque demande fait l'objet d'un traitement : envoi d'une fiche de renseignements ; entretien individuel avec le détenu ; prise de contact avec la famille, les travailleurs sociaux du SPIP, les services sociaux, le juge d'instruction. Le traitement de la demande n'aboutit pas nécessairement par la mise en place d'un accompagnement Relais. Pour autant, ce travail en amont est indispensable et permet de débloquer certaines situations ou de trouver d'autres solutions qui peuvent parfois être envisagées (ex : accompagnement réalisé par un éducateur).

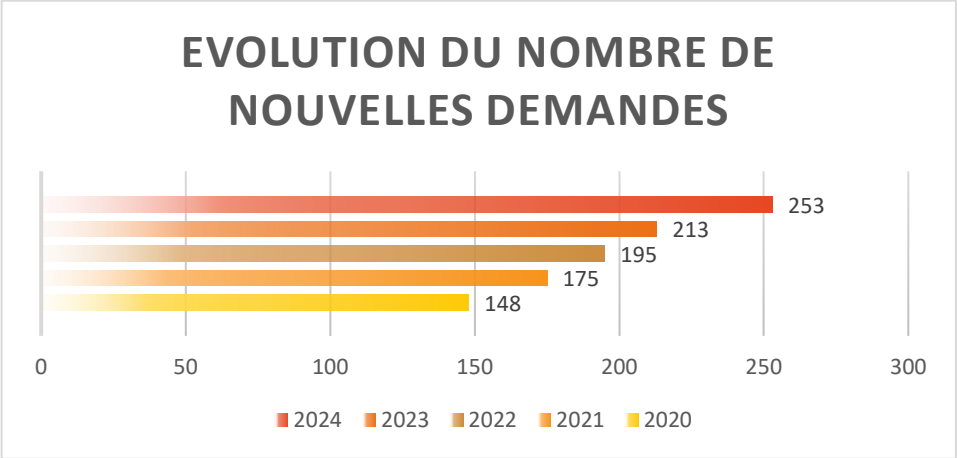

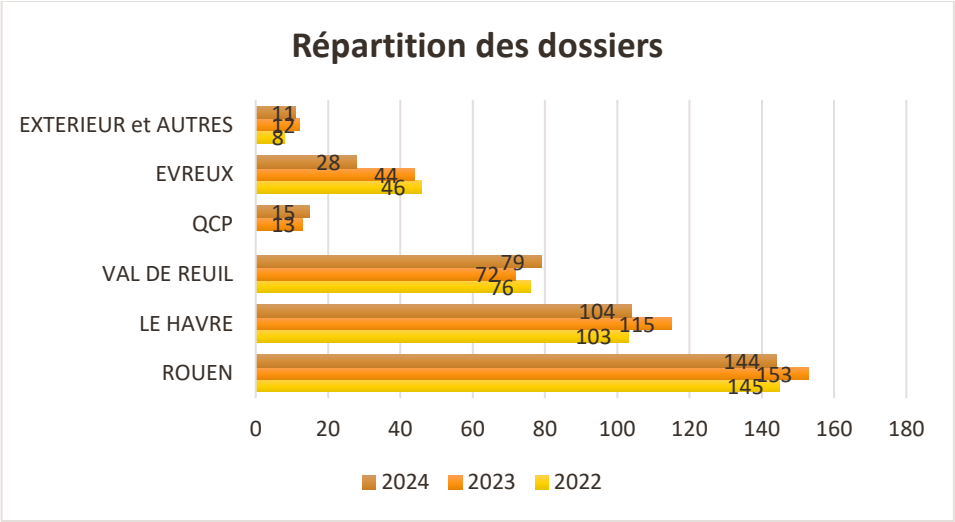

II.Les différentes actions

1.LES ACCOMPAGNEMENTS

Les accompagnements au parloir

C'est l'action principale de l'association assurée par les bénévoles.
Les effets de l'incarcération d'un parent sur les enfants peuvent être profonds et dévastateurs. **L'accompagnement** a pour but de permettre à l'enfant de

mieux vivre une séparation difficile, d'en diminuer l'impact et d'essayer de maintenir des rapports de qualité. La décision de mettre en place des accompagnements au parloir est toujours prise dans l'intérêt de l'enfant.
Nos accompagnements peuvent résulter d'une décision de justice prise par le Juge aux Affaires Familiales ou par le Juge des Enfants ou d'un accord amiable entre la personne ou l'institution qui a en charge l'enfant et le parent détenu. La demande d'accompagnement peut émaner du parent détenu, de la personne ou de l'institution qui a en charge l'enfant, d'un travailleur social…

- **Une phase préparatoire indispensable**

La mise en place d'un accompagnement nécessite en amont une préparation longue qui peut se dérouler sur plusieurs semaines.
Elle mobilise un certain nombre d'acteurs :

- Entretiens avec le parent détenu pour appréhender les raisons de la rupture du lien, analyser sa demande, l'accompagner et le/la soutenir dans son cheminement pour favoriser le respect du besoin de l'enfant et préparer la rencontre future.
- Entretiens avec l'enfant et les responsables légaux (famille ou représentant de l'institution en charge de l'enfant) pour comprendre le contexte, recueillir l'avis de l'enfant, aider à dissoudre les craintes et les résistances qui s'opposent au maintien du lien. S'assurer que l'enfant sait que son parent se trouve en prison.
- Contacts avec les différents partenaires concernés (SPIP, services sociaux…).

Elle nécessite la délivrance d'un permis d'accès en détention (par le directeur de l'établissement pénitentiaire pour les détenus condamnés et par le Juge d'Instruction pour les prévenus).

- **L'accompagnement**

Au cours des visites avec l'enfant, l'accompagnateur reste vigilant et peut, à tout moment, intervenir pour faciliter les échanges, entre le parent et l'enfant. Il peut aussi nous arriver de devoir écourter une visite lorsque le parent incarcéré focalise la rencontre sur sa peine, et ne peut donc entrer en contact avec son enfant ou met, par ses questionnements envers l'enfant, ce dernier dans une position de conflit de loyauté avec son autre parent.

Parfois, nous devons cesser les accompagnements car l'enfant ne souhaite plus ces visites, nous devons toujours avoir en tête le bien-être de l'enfant et l'objectif de notre action.
Le tiers, par sa présence, permet donc de protéger l'enfant tout en soutenant les parents dans leurs fonctions parentales et en favorisant le lien d'attachement. Si le droit de visite peut offrir une opportunité de travailler le lien parent/enfant, ce travail doit également être conduit en parallèle, dans d'autres espace-temps comme, par exemple dans le cadre des ateliers parentalité ou des groupes débats.

- **L'« après» accompagnement**

La préparation de la sortie avec le parent et l'enfant est essentielle afin d'éviter une nouvelle rupture des liens et d'anticiper les difficultés afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Sur 2024 nous avons accompagnées 76 familles aux parloirs contre 74 en 2023.
52 familles différents sur ROUEN, 9 sur VDR, 11 sur Le Havre, 3 sur EVREUX et 1 sur d'autres établissements

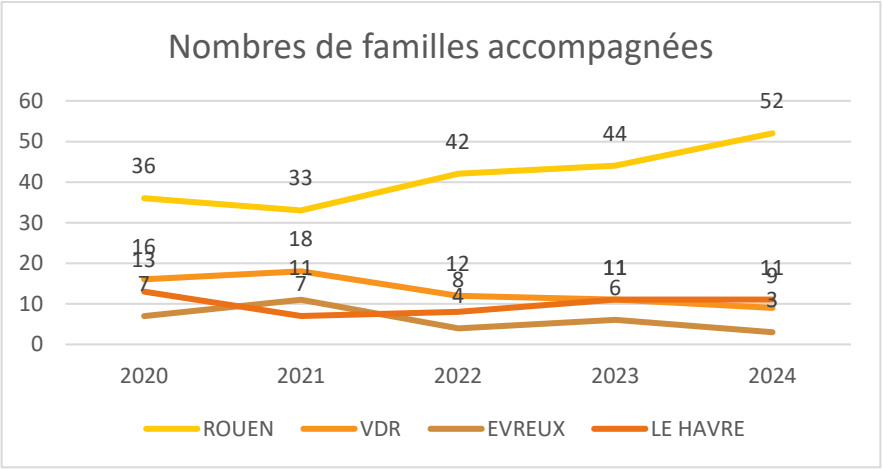

Les accompagnements extérieurs

- **Détenus en permission**

Les détenus sortant de maison d'arrêt ou de centre de détention pour des permissions d'une journée ou d'un week-end n'ont pas toujours de lieu adapté pour rencontrer leurs enfants. Nous proposons des rencontres encadrées au

sein de nos locaux aménagés en conséquence ou « au chalet » de l'association Émergence « s ». Notre présence rassure également le parent extérieur/ référent de l'enfant qui n'accepterait pas toujours que les parents détenus en permission rencontrent seuls leurs enfants lors de ces temps hors parloirs. Le travail préparatoire est le même que celui réalisé pour les accompagnements au sein des établissements pénitentiaires.

- **Anciens détenus et personnes placées sous écrou**

De la même manière que pour les détenus en permission, les anciens détenus ou les personnes placées sous écrou peuvent bénéficier de rencontres médiatisées dans les locaux du Relais ou au « Chalet » de l'association Émergence « s » qui est situé à Rouen au-dessus de la gare ferroviaire ce qui est un atout indéniable pour faciliter les trajets des parents concernés comme des enfants.

Un renforcement du partenariat avec la ville du Havre a permis la mise à disposition d'un local situé au centre-ville du Havre dans lequel nous pouvons désormais réaliser des visites médiatisées.

Depuis 2023, nous accompagnons des parents auteurs de VIF, condamnés sans peine de prison, avec interdiction de contact à l'égard du second parent, pour lesquels la justice demandée des visites en présence d'un tiers.

En 2024, 4 familles ont été accompagnées dans le cadre de l'après-détention.

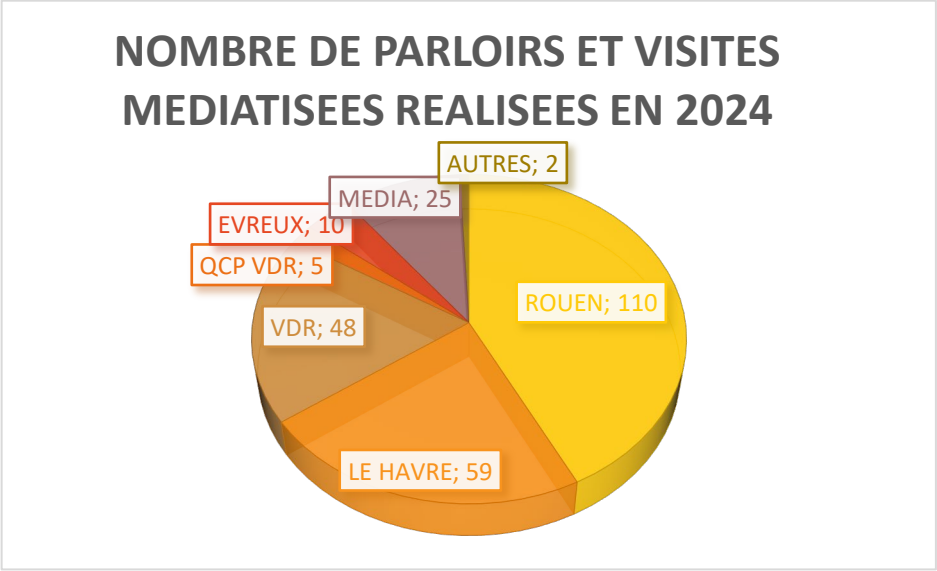

2.LES MOMENTS FESTIFS

En détention :

Nous organisons des rencontres qui permettent aux enfants et aux parents détenus de partager un moment différent de celui du parloir. L'ensemble de l'équipe du Relais, les parents détenus et leurs enfants se retrouvent ainsi le temps d'un goûter.

Ces temps forts qui ponctuent l'année, sont « calés » sur les fêtes traditionnelles que sont Noël, la fête des pères… une occasion de réintroduire au sein de la prison, une réalité que vivent tous les enfants et de permettre au parent détenu d'être au plus près de la temporalité extérieure. À Rouen, comme à Val de Reuil, les enfants accompagnés par les éducatrices de l'Aide Sociale à l'Enfance se joignent à nous. Nous prenons les enfants et leur papa en photo et leur offrons les tirages. Au Centre Pénitentiaire du Havre, nous nous associons aux fêtes organisées par l'Accueil des Familles.

En 2024, nous avons eu augmentation des participations aux moments festifs. Nous avons réalisé 9 moments festifs à Rouen et Val De Reuil, avec un total de 69 détenus participants et 116 enfants cumulés.

Moment festif en partenariat :

Au cours de cette année 2023, nous avons réalisé **4 temps festifs au sein de l'Abri Famille** de la Maison d'Arrêt de ROUEN. Cette association accueille les familles en attente de parloir et il nous a paru logique de répondre à leur sollicitation quant à la possibilité de mettre en place une activité sur les moments clés de l'année et permettre ainsi aux enfants de préparer une petite carte pour leur parent incarcéré.
Le Relais a fourni l'ensemble du matériel de loisirs créatif nécessaire et l'Abri famille a proposé une boisson et des biscuits aux enfants présents.

Les kits festifs enfants :

En 2021, vu la crise sanitaire et l'impossibilité de reprendre les interventions en collectif et les moments festifs, nous avons décidé de proposer aux familles qui en faisaient la demande, de recevoir GRATUITEMENT à leur domicile, un kit par enfant, lui permettant de fabriquer un petit cadeau pour son parent incarcéré. Chaque kit est adapté à l'âge de l'enfant qui le reçoit et comprend le matériel nécessaire à la réalisation du cadeau. Une enveloppe retour préaffranchie permet le retour du matériel et du cadeau au Relais qui se charge ensuite de la transmission au parent détenu.
En 2024, nous n'avons pas réalisé de kit festif du fait de la reprise des moments festifs et d'une nouvelle organisation au sein de l'équipe du Relais. Nous envisageons de modifier les kits festifs pour poursuivre cette action.

Photos de familles aux parloirs du Centre de détention de Val de Reuil « NOEL » :

En 2023, nous avons repris cette action que nous n'avons pas réalisé depuis le COVID. Le relais est venu sur deux après-midi. Le Relais a offert une photo à chaque détenu et à leurs familles. Les familles avaient la possibilité d'acheter les photos aux format numérique.

Cette année nous avons dû annuler, un après-midi d'intervention, à la suite de difficultés pour accéder à l'établissements. Le CD de Val de Reuil a vite réagi pour qu'on puisse maintenir le 2eme après midi car cette action est très demandée par les familles. Certaines familles nous demandent d'intervenir plus souvent.

Nous avons pu rencontrer près de 33 détenus et leurs familles sur un après-midi d'intervention.

3.LES ATELIERS PARENTALITES ET KITS DETENUS

Pour rester parent en prison, il faut trouver l'espace de parole nécessaire à l'expression de la difficulté de remplir une mission qui semble impossible, pour beaucoup, en raison de la séparation et de l'éloignement. Le parent, même absent physiquement, reste toujours psychiquement présent dans la tête l'enfant. C'est pourquoi, permettre à un parent -qu'il ait ou non la possibilité de voir son enfant au parloir- de réaliser pour lui un cadeau en atelier, c'est donner à l'enfant une preuve de l'implication de son parent dans sa vie.

Réaliser un objet en atelier c'est être parent, car c'est avant tout prendre du temps pour son enfant.

Les ateliers se déroulent sous la responsabilité d'un ou deux animateurs de l'association. Ils ont pour objectifs de :

- Réfléchir sur la nécessité de rester « parent » en prison tout en considérant

le vécu particulier de l'enfant, de parler de la séparation.
- Permettre aux parents d'offrir à leurs enfants un "*objet*" fabriqué de leurs propres mains

Il s'agit là d'un temps de rencontre et d'échange privilégié où être parent et se soucier de son enfant sont pris en considération.

Afin de mieux gérer les demandes d'inscription aux ateliers et de cibler les détenus qui remplissent les critères permettant d'intégrer ces ateliers, nous effectuons des rencontres individuelles. Nous contactons les personnes en charge du ou des enfants pour qu'ils nous confirment leur accord pour recevoir les cadeaux destinés aux enfants.
L'inscription est ensuite validée après accord de la détention.
La présence régulière est obligatoire de sorte que trois absences successives non justifiées entraine de la part de la détention une exclusion de l'atelier parentalité. Dans ce cas, un courrier individuel est adressé par nos soins au détenu afin de comprendre les motifs de ses absences et envisager si nécessaire sa réintégration.
Dès 2020, la crise sanitaire ne nous permettant de réaliser des ateliers parentalité sur tous les établissements et les échanges de matériel entre parents n'étant pas possible, nous avons dû nous adapter afin de permettre aux parents détenus de continuer à fabriquer et à offrir à leurs enfants les objets habituellement réalisés en ateliers au moyen de kits détenus individuels.
Les kits sont préparés en amont en fonction de l'âge de chaque enfant destinataire de l'objet réalisé. Un travail important lié à la sécurité en détention nous oblige à un étiquetage et à un pointage de tout le matériel avant dépôt des kits et au retour. Un thème différent est proposé chaque mois (Jeux de société, autour du tissu, Noël, décorations de chambres …)
Les objets sont adressés aux personnes en charge des enfants à nos frais par la poste.
Depuis la reprise des ateliers en collectifs sur l'année 2022 et 2023, nous avons gardé la possibilité de faire des kits pour certaines situations.

À la maison d'arrêt de Rouen :

Nous avons dû suspendre la distribution du fait d'une réorganisation de nos équipes et d'une sécurité renforcée au sein de l'établissement. Les ateliers collectifs se déroulent toutes les semaines chez les hommes, en dehors des

vacances scolaires. Nous avons dû diminuer les ateliers à la MAF sur l'année 2024, suite au départ d'une bénévole et ne retrouvant pas de bénévoles disponible toutes les semaines.

Nous avons distribué réaliser 49 sur la MA de ROUEN au cours de cette année 2024.

Au Centre de détention de Val de Reuil :

Les ateliers se déroulent en présentiel tous les quinze jours le vendredi après-midi.

La création du Quartier Courtes Peines a nécessité la mise en place de nouveaux ateliers tous les quinze jours le vendredi matin en fin d'année 2022. Depuis septembre 2023, les ateliers se déroulent le vendredi après-midi tous les 15 jours au QCP.

Nous avons réalisé 20 ateliers en détention et 16 aux QCP.

Au centre pénitentiaire du Havre :

Les ateliers se déroulent le jeudi après-midi, presque toutes les semaines, en dehors des vacances scolaires. Sur l'année 2023 nous avons connu une forte demande pour participer aux ateliers, nous obligeant à modifier très régulièrement les listes et à faire des ateliers plus souvent pour que chacun puisse participer. Nous avons qu'une seule intervenante sur Le Havre pour les ateliers nous obligeant à limiter la liste des participants et de faire une liste « d'attente ».

Nous avons réalisé 24 ateliers en détention.

À la Maison d'Arrêt d'Évreux :

Nous avons dû arrêter la distribution des « kits détenus » en cellules, suite à un renforcement de la sécurité (interdiction du matériel) Nous avons repris le collectif après plusieurs mois d'arrêt de nos actions. Pour 2025, les ateliers ont été programmé une fois par mois (sauf juillet août)

Nous avons réalisé 2 ateliers.

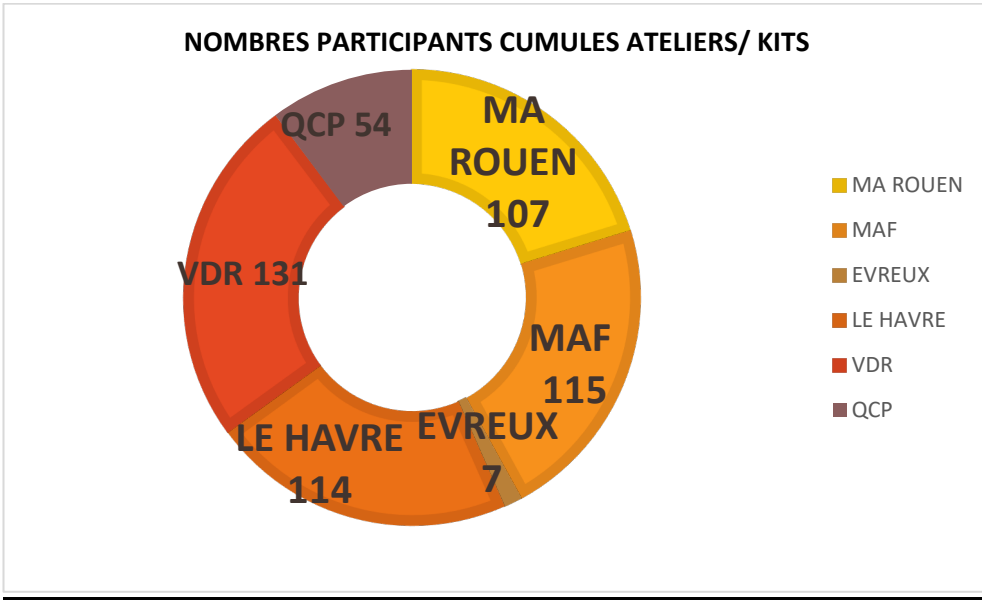

4.LES GROUPES DEBATS

Nous avons pu constater, comme d'ailleurs dans nos différentes actions, la difficulté de garder un même groupe sur plusieurs séances. En effet, les « refus » sont nombreux mais peuvent, nous le savons, avoir des causes réelles et bien compréhensibles (parloir, rdv avocat, douche, promenade …) et il arrive aussi régulièrement qu'un détenu inscrit sur une action quitte la détention avant la fin de l'action à la suite d'une demande d'aménagement de peine par exemple.

Devant ce constat et la difficulté de faire fonctionner un groupe de parole qui se réduit de séance en séance, nous avons décidé de suspendre l'action « groupes de paroles » au profit des « groupes débats » dans certains établissements. Le « groupe débat » permet également une prise de parole plus libre et des demandes d'inscriptions plus nombreuses s'agissant de thèmes « généralistes » bien qu'en lien direct avec la parentalité.

Deux différences majeures :

- Groupe OUVERT sur inscription obligatoire à chaque séance.
- Thématique différente sur chaque séance.

D'une manière générale les sujets abordés ont trait à la vie familiale et les phénomènes de société qui influencent les relations parents/enfants et le comportement des enfants.

Objectifs :

- Favoriser débat et réflexion sur la fonction parentale et l'évolution de l'enfant.
- Permettre une interactivité entre tous les participants et favoriser la parole de chacun.

Modalités :

- Animés par des professionnels du travail social bénévoles ou salariés du Relais ou par des bénévoles spécifiquement formés et supervisés par une psychologue.
- Durée moyenne : deux heures.

Nous avons réalisé 16 groupes débats en 2024 sur les quatre établissements.

5.LA NURSERIE : Accompagnements des futures mères et jeunes mères à la MA de Rouen

La première nurserie de la MAF (Maison d'Arrêt des Femmes) avait été réalisée par le Relais Enfants-Parents en partenariat avec le service social de la prison, en 1991.

À la suite d'une réflexion sur les conditions d'accueil et les modalités d'accueil des bébés en détention avec le SPIP, le SMPR en 2012, à laquelle nous avons été associés, il a été décidé de proposer un accompagnement individuel des futures mères incarcérées, en plus de la proposition de sortie des bébés traditionnellement faite par le Relais. Les mères et futures mères sont complètement isolées avec leur enfant ; pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent pas être mélangées avec les autres détenues. Les seuls contacts possibles, sont ceux avec le SPIP et la PMI.

C'est à la demande des mères qui accouchent pendant leur incarcération et pour celles qui entrent avec un bébé (les bébés pouvant rester avec elles jusqu'à l'âge de 18 mois) que l'association intervient afin de permettre la socialisation de l'enfant en les faisant sortir de la nurserie.

L'idée est donc de proposer, aux mères qui le souhaitent, des temps de rencontre pour échanger autour de leur enfant sans le regard d'un travailleur social, d'un personnel médical ou carcéral.
Les futures mères participent également à l'atelier parentalité le mardi.
Des sage-femmes, personnes ressources du Relais, assurent les séances de préparation à l'accouchement pour les futures mères incarcérées. Des séances de « danse-portage » sont proposées par une danseuse-chorégraphe et musicothérapeute.
L'éducatrice du Relais propose également des ateliers d'éveil du tout-petit et des temps d'échanges avec les futures et jeunes mères visant à permettre un accueil du nouveau-né et une vie en détention la plus adaptée possible. Nous participons également à la préparation de la valise pour la maternité et fournissons lorsque c'est nécessaire des vêtements ou du matériel de puériculture.
Enfin, nous contribuons à l'aménagement des cellules nurserie en lien avec la détention

Sur l'année 2024, nous avons accompagné 5 futures mères ou jeunes mères incarcérés avec leur bébé à la Maison d'arrêt de Rouen.

Accompagnement à la crèche et sorties bébés : Les bénévoles du Relais en charge de cette action viennent chercher le ou les enfants à la Maison d'Arrêt de Rouen et les conduisent à la crèche « Les Cigognes » de Rouen. Les mères ne pouvant rencontrer le personnel de la crèche, la bénévole est un lien très important entre la mère et la structure d'accueil lors du dépôt à la crèche, comme lors du retour en cellule auprès de la mère incarcérée.
Nous prenons également en charge l'enfant (dans la mesure de nos possibilités) lors d'audiences devant le Juge ou devant d'autres commissions et lorsque, pour des raisons de santé, la maman ne peut s'occuper de son enfant pendant une journée ou une demi-journée.

L'accompagnement dans le cadre de la nurserie représente près de 202 heures d'interventions en 2024. En 2024 nous avons pu proposer des cours de yoga prénatal.

6.LES INFORMATIONS-ECHANGES

Il s'agit d'interventions en détention dans le cadre de réunions avec trois objectifs principaux :

- -Assurer une information pour les parents et grands-parents détenus afin de démontrer que les partenaires associatifs, en complément des institutions, agissent et interviennent pour développer leurs compétences psychosociales.
- Développer la maturité éducative des parents détenus et mettre ainsi à profit le temps de l'incarcération pour prévenir les risques de récidives en leur permettant à la sortie d'avoir conscience de leur rôle de parent et des responsabilités.
- Informer les parents détenus de leurs droits et devoirs de parents et sur l'intérêt de l'enfant en s'appuyant sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant mais aussi des textes législatifs applicables en France.

L'objectif de cette action n'est pas d'aborder des situations individuelles en « collectif » mais bien de fournir un certain nombre d'informations sous forme d'une « sensibilisation » sur le thème « rester parent malgré la détention » et sur « l'après… ». C'est pourquoi, les détenus ont la possibilité de demander un entretien individuel après ce temps collectif. Pour autant, les échanges sont très riches et même si les situations individuelles ne sont pas abordées dans le détail, certaines difficultés sont évoquées lors du temps d'échange qui permet aux uns et aux autres de mesurer qu'ils ne sont pas seuls devant la difficulté de rester parent en prison.

Une grande majorité des détenus (plus de 90%) souhaitent un entretien individuel après la séance et nombre d'entre eux demandent à participer aux ateliers parentalité, moyen pour certains de reprendre un lien avec leurs enfants alors qu'il n'existe pas de parloir.

En fin de séance, nous demandons aux détenus si la présentation leur semble utile et si elle correspond à leurs besoins en tant que parent ou grand-parent incarcéré et le retour des détenus est toujours très positif. Ils mettent en avant qu'il n'existe pas de lieu pour les parents qui souhaitent avoir des informations sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux d'assumer leur rôle de parent. La poursuite de cette action leur semble une nette amélioration de la

prise en compte de leurs droits. Plusieurs évoquent le fait que cela soutiendra leur parentalité à la sortie.

L'orientation est essentiellement faite par les Conseillers d'Insertion et de Probation suite notamment aux rencontres des arrivants toutefois, des flyers ont été également réalisés sur le Havre afin de permettre aux détenus intéressés de s'inscrire.

En 2024, nous avons pu effectuer 12 séances en collectif. Sur 62 participants, 95% trouve que ce temps collectif est intéressant et nécessaire et 87% demande à être rencontrer en entretien individuel.

7.SCOLARITE

Dès 2015 un diagnostic réalisé par une équipe-projet au relais a mis en évidence la nécessité de mettre en place une convention entre le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Justice et le Relais Enfants-Parents de Haute-Normandie afin de permettre au Relais d'être l'interface entre les détenus et les établissements scolaires. Depuis, les échanges avec l'Éducation Nationale, des avocats, les ministères, l'administration pénitentiaire, certains élus, la défenseure des droits des enfants se sont multipliés.

Reconnaitre des droits aux détenus « parents d'élèves », leur permettre de les assumer en étant accompagnés par les institutions de la République, contribue indéniablement à la prévention de la délinquance et de la récidive pour les parents et leurs enfants. Ceux-ci sont davantage sensibles à l'importance donnée par leurs parents quant au suivi de leur scolarité, pour les procédures d'orientation, les résultats scolaires, l'évolution des prises en charge s'il bénéficie d'un dispositif particulier… le regard du jeune par rapport à son parent est alors modifié. Quand le père ne peut plus regarder le carnet scolaire de son enfant, apprécier ses progrès, voire ne même plus savoir dans quelle classe il est, que signifie une fonction éducative, même a minima ?
Le risque est que la parentalité se perde, que le fil se casse, le parent est disqualifié par le crime qu'il a commis et se disqualifie sous le poids de la honte et de la culpabilité.

« La rupture qui s'opère alors entraine une mutilation symbolique de l'enfant en méconnaissant la complexité des processus de constitution de la parentalité » (Le Camus, 2002).
Or quoi qu'il ait fait, le parent détenu reste le parent de son enfant et l'enfant aura toujours un parent. Nier l'existence d'un parent revient à mutiler symboliquement l'enfant. Disqualifier le parent détenu disqualifie en quelque sorte le devenir de l'enfant.
Le parent détenu reste un parent comme les autres et, accompagné dans ses démarches, peut alors assumer pleinement son rôle.

Cette modalité de maintien du lien se fait via le Relais qui représente le parent auprès de l'établissement scolaire. En fonction de chaque situation, le lien peut se faire par l'échange des bulletins scolaires ou par la mise en place d'un référent scolarité au sein du Relais qui rencontre le détenu pour lui faire part de ses échanges avec l'établissement scolaire de son enfant. L'accompagnement dans le cadre de permission pour des rendez-vous avec l'équipe éducative, l'assistante sociale ou la psychologue EN est également possible.

Les demandes d'accompagnements dans le cadre du dispositif « École-Détenus » sont nombreuses. C'est la preuve, s'il en est besoin, de l'adéquation entre l'action proposée par le Relais et le besoin fondamental du parent incarcéré à continuer de garder sa place de parent en s'investissant dans le suivi de la scolarité de son enfant. Lors de l'entretien initial, réalisé par le Relais, 1/3 des parents expriment le souhait de bénéficier de cet accompagnement spécifique.
Force est de constater que cet afflux de demandes nécessitait une évolution de nos procédures pour pouvoir répondre plus efficacement aux demandes.

8.DIFFERENTS ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

L'accompagnement « par courrier »

L'accompagnement par courrier a lieu notamment dans le cadre de prise de relais à la suite de l'arrêt d'un accompagnement éducatif par l'ASE ou dans le cadre d'une AEMO pour des détenus ayant ou non des droits de visites, afin

d'assurer la sécurité affective et psychologique des enfants qui reçoivent le courrier. Elle peut également se faire sur demande spontanée du parent détenu. Certains pères/mères ont en effet des difficultés à suffisamment « filtrer » ou autocensurer leurs écrits, et ne perçoivent pas toujours ce qui peut être évoqué ou non dans le cadre d'une correspondance avec les enfants notamment en fonction des motifs de l'incarcération et des droits du parent incarcéré. En fonction des situations, nous sommes amenés à nous rendre à domicile pour aider l'enfant ou le jeune (notamment dans des situations de handicap) à répondre au courrier de son parent détenu.

Ce type d'accompagnement nous amène souvent à un travail plus large au sein de la famille et nous amène à proposer parfois un entretien avec la psychologue intervenante au Relais pour faire un point et éventuellement proposer une orientation avec un psychologue ou un psychiatre quand cela s'avère souhaitable.

Il est important de toujours mesurer l'intérêt de l'enfant dans l'accompagnement réalisé, particulièrement quand les liens se font uniquement par courrier.

La boite mail des ados

Il ne s'agit pas d'une action en tant que telle mais d'un moyen supplémentaire ou complémentaire de maintenir les liens.

L'idée est de proposer aux adolescents un moyen plus contemporain que le courrier postal pour continuer à garder le lien avec leur parent incarcéré en l'absence de visites ou en plus de celles-ci. Force est de constater que les jeunes adolescents communiquent bien plus volontiers par mail que par courrier, c'est pourquoi nous mettons à leur disposition la boite mail du relais. Le relais se charge d'imprimer les mails et de les transmettre à la prison dans laquelle le détenu est incarcéré pour qu'il retrouve le « circuit » habituel du courrier des détenus.

Nous souhaitons travailler avec les détenus sur l'importance, en tant que parents, de ne pas demander à leurs enfants d'utiliser un moyen de communication non autorisé.

Même en l'absence d'utilisation de ce dispositif, son intérêt réside dans le fait que son existence nous permet d'aborder la posture éducative avec les parents détenus

Les appels médiatisés

Nous réalisons des appels médiatisés entre le parent incarcéré et son enfant et accompagnons également des « points téléphoniques » avec le parent incarcéré et l'éducateur référent de l'enfant ou la psychologue en charge de la situation afin de lui permettre d'être informée régulièrement et de conserver une posture parentale.

Les appels médiatisés et les points téléphoniques comme l'accompagnement « par courrier », sont des moyens de permettre le maintien du lien, tout en préservant l'intérêt de l'enfant mais également de travailler autour du soutien à la fonction parentale du parent incarcéré.
Ces actions se mettent en place selon chaque situation individuelle, selon les besoins, la demande.

Nous gardons ces actions car elles restent essentielles dans certaines situations.

III.Autres interventions sur 2023

1.CPCA

L'association EMERGENCE(S) avec laquelle nous travaillons régulièrement, nous a demandé d'intégrer en 2020 un groupe de travail suite à leur sélection dans le cadre de l'appel à projet CPCA (Centre interdépartemental de suivi et de prise en charge des auteur-e-s de violences conjugales) dont l'objectif est

d'assurer une prise en charge efficace des auteur.e.s de violences conjugales et prévenir la récidive. Ce groupe a construit un programme d'accompagnement pour les auteurs de violences conjugales autour de plusieurs thématiques et particulièrement en ce qui nous concerne, autour de la parentalité.
Nous avons été sollicités pour animer les deux modules liés à la parentalité. Nos interventions sont facturées à l'association EMERGENCE(S).

2.VIF

Nous intervenons depuis 2021 dans le cadre du CPCA pour réaliser deux séances sur la parentalité. Cette intervention se déroule sur deux séances collectives autours « des effets de la violence sur l'enfant » et « la violence au sein de la famille ». Au fils des années nous avons constatés la modification des profils des parents détenus accompagnés. Aujourd'hui presque 50% des parents détenus que nous accompagnons sont là pour des motifs de violence conjugale ou intrafamilial. (VIF) Ce nombre de situations concernées par les violences intrafamiliales en détention nous a amené à penser ces interventions également en détention dans le cadre de la prévention de la récidive.
Nous avons eu un financement de la DAP pour réaliser 2 modules de 2 séances sur la Maison d'Arrêt de Rouen et sur Le Centre Pénitentiaire du Havre pour l'année 2023.
Notre action a vocation à amener la personne suivie à mettre en œuvre une réflexion sur la notion de victime directe et victime par ricochet. Elle doit permettre aux personnes de mesurer l'impact des faits sur la cellule familiale actuelle et à venir, de se projeter sur une éducation sans violence et de se positionner au sein de celle-ci quelles que soit les réalités judiciaires.
Les groupes sont constitués par le SPIP et les séances sont animés par les salariés du Relais qui sont formés à la question des violences conjugales et la prise en charge des auteurs.
Suite à la réalisation des modules sur le 76 en 2023 et aux bilans, nous avons renouvelés cette action sur le 76 mais également sur le 27, en partenariat avec le SPIP et dans le cadre d'un financement SPIP, FIPD
Les séances se déroulent toujours autours de nombreux échanges. 98% des détenus reviennent à la 2eme séances. Les retours de participants sont majoritairement positifs.

Nous avons réalisé 15 séances sur les 4 établissements. Une demande de poursuivre cette action a été déposé pour 2025.

3.MASCOTTE

Communication autour de la Mascotte et d'un livret enfant :

Le travail autours du livret accueil des enfants s'est poursuivis sur les temps de réunion avec l'équipe du Havre. Il nous reste à finaliser la mise en page. Nous avons commencé la communication au sein des établissements et des accueils des familles pour l'affichage de la mascotte. Des travaux aux parloirs sur la Maison d'arrêt de Rouen sont prévus dans les mois à venir, nous parlons donc de projet d'affichage pour 2026. Des demandes de financements pour le CP du Havre et le CD de Val de Reuil ont été déposés pour 2025.

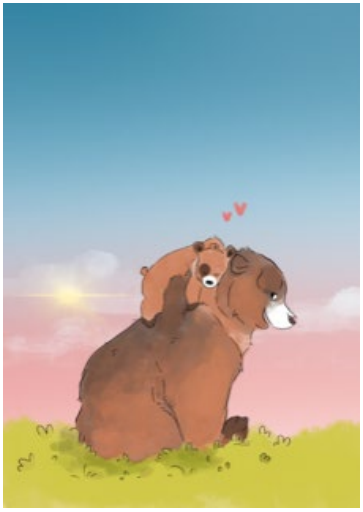

EVALUATION

- Réunions régulières avec les acteurs du relais /SPIP/ Direction pénitentiaire
- Réunions d'équipes mensuelles en interne
- Réunions d'analyses de pratiques
- Bilans auprès des bénéficiaires (enfants/familles/détenus) pour connaitre le degré de satisfaction de notre action
- Au niveau suivi quantitatif :
    - ✓ Tableau récapitulatif des demandes d'intervention permettant de suivre leur évolution.
    - ✓ Suivi du nombre d'entretiens Détenu/Famille/enfant réalisés.
    - ✓ Quantification des accompagnements et des présences aux ateliers, etc. …

ORIENTATION 2025

Sur l'année 2025 nous avons plusieurs projets et poursuite de travail autours du maintien du lien enfants/parents. Nous rencontrons régulièrement les différents partenaires pour réajuster, réadapter et imaginer différemment nos interventions pour qu'elles correspondent toujours aux besoins des enfants et de leurs parents incarcérés.

- Poursuite des modules sur la parentalité dans le cadre des violences conjugales en détention sur le 27 et le 76
- Intervention d'une ou plusieurs séances de médiation animale sur nos parloirs festifs. La médiation animale vise à mettre en contact un animal familier, spécifiquement éduqué, avec des personnes fragilisées afin de susciter des réactions positives.
- Réalisation de notre premier temps festif sur la Maison d'arrêt d'Evreux
- Finalisation du livret d'accueil pour les enfants et affichage de la mascotte dans les parloirs
- Poursuite de nos actions.
- Projet contes aux parloirs sur le CD de VDR

Témoignages :

« L'intervention de l'association est très intéressante pour toutes les questions à poser. »

« Elle permet d'avoir des renseignements utiles au sujet des enfants »

« Bonjour, tout d'abord merci énormément pour les photos, elles sont trop belles. Merci de penser au famille de détenu, franchement ça fait vraiment plaisir de ne pas se sentir oubliée. »

« Bonjour, Je vous remercie pour les photos, elles sont très belles. Ce sont les premières photos de notre fils avec son papa depuis 4 ans. Merci beaucoup pour cette belle initiative. »

« Bonjour, j'aimerai participer aux deux séances de 2 heures. Je serai investi et assidu cela m'intéresse, j'ai moi-même 4 enfants. Je voudrais pouvoir aborder les thématiques de la famille et des violences et leurs impacts au sein de la famille.»

« La dame est vraiment gentille (la bénévole) …pour tout ce que vous faites pour moi et mes enfants vous vous investissez beaucoup vous êtes formidable et encore merci beaucoup »

« Je vous écris car ça me tenait à cœur de vous remercier pour les cadeaux que l'on a pu offrir à nos enfants grâce à vous. C'est très gentil, il faut beaucoup plus de belle personne comme vous encore merci »

« Vous pourrez porter à la connaissance de l'assemblée toute ma reconnaissance et celle du centre de détention pour l'investissent considérable dont vous faites preuve sur le maintien des liens familiaux et sur le travail partenarial »

« Nous tenions à vous confirmer notre attachement au partenariat établi avec votre association élément indispensable pour nos publics en matière de parentalité et maintien des liens familiaux »

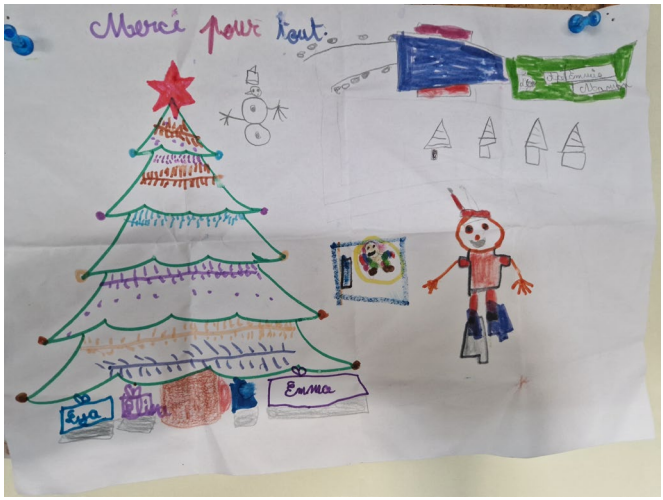
Merci pour tout.
Eva
Emma

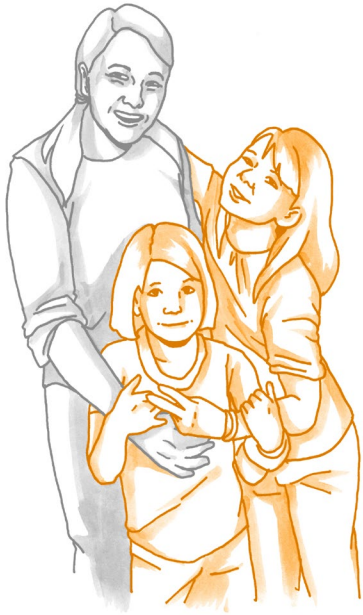
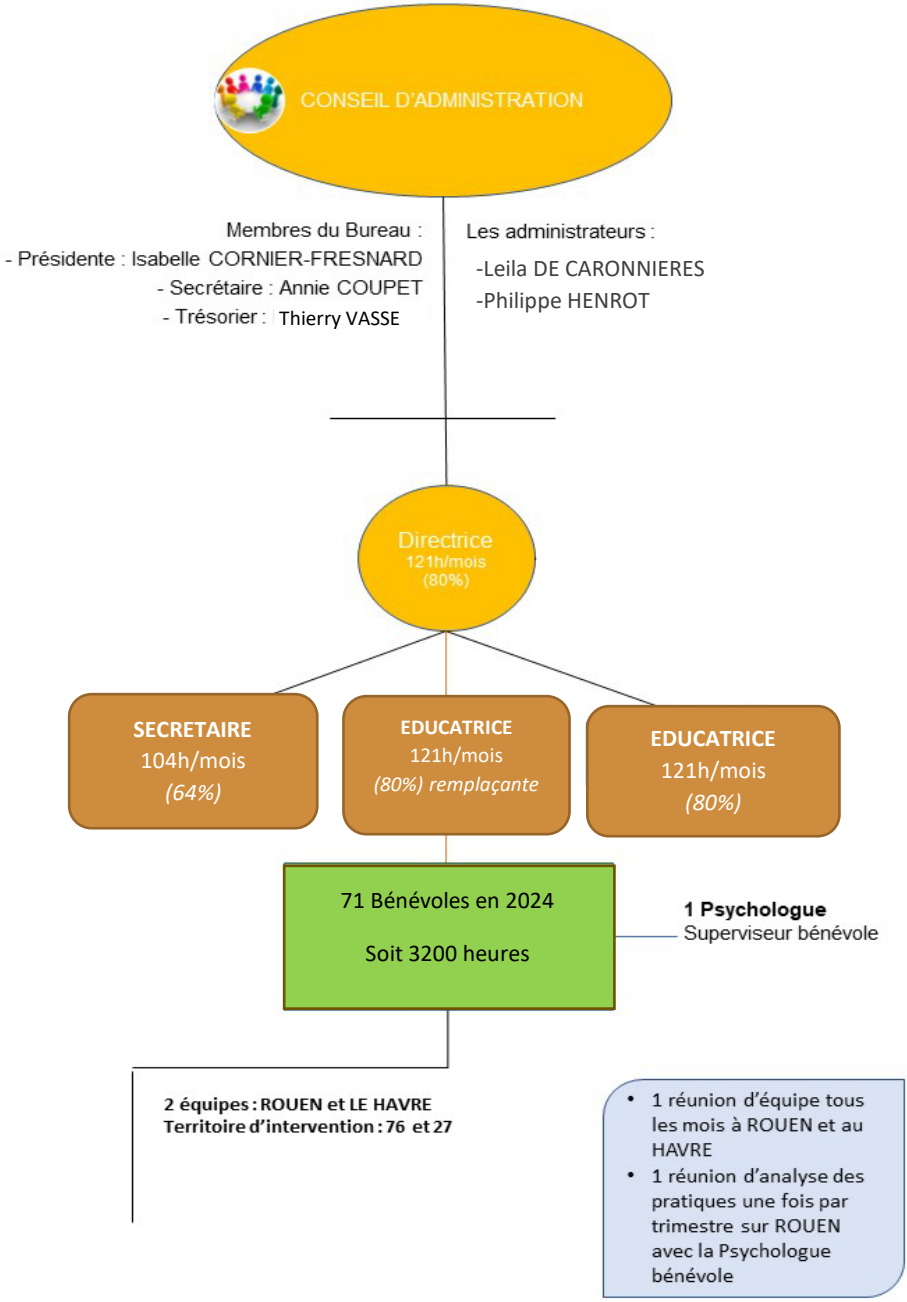
ORGANIGRAMME